



Bulletin IFRS

Actualité comptable au Canada

Sommaire

- 02 Introduction
- 03 Actualité des IFRS
- 05 Information sur la durabilité

Introduction

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année !

Le plan de travail de l'*International Accounting Standards Board* (IASB) suggère que cette nouvelle année sera riche sur le plan comptable. Dans ce premier numéro de 2024 de notre Bulletin IFRS, lisez davantage sur les contrats d'achat d'électricité d'origine renouvelable, les économies hyperinflationnistes et l'information sur la durabilité.

Dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRS

Consultez le sommaire des prises de position récemment publiées, préparé uniquement à des fins d'information par le Conseil des normes comptables de CPA Canada, en cliquant sur ce [lien](#).

Actualité des IFRS

Contrats d'achat d'électricité d'origine renouvelable : le projet de modifications à la norme IFRS 9 se précise

Lors de sa réunion de décembre 2023, l'IASB a confirmé le lancement d'un projet de modifications à la norme IFRS 9, *Instruments financiers* visant à clarifier le traitement comptable des contrats d'achat d'électricité d'origine renouvelable.

Cette décision fait suite aux travaux de recherche menés par le *staff* de l'IASB depuis juillet 2023 (vous référer à notre [Bulletin IFRS No 08 – 2023](#)) dont les conclusions ont été présentées au Conseil de décembre 2023.

Ces travaux ont permis de confirmer l'importance grandissante de ces contrats dans de nombreuses juridictions et l'existence d'une diversité de pratiques dans l'application d'IFRS 9 à ce type de contrats.

Ces travaux ont également permis de définir l'orientation des futures modifications. Celles-ci pourraient porter d'une part sur l'exclusion du champ d'application d'IFRS 9 des contrats d'achat/vente d'éléments non financiers pour cause d'usage propre et, d'autre part, sur la comptabilité de couverture appliquée au cas particulier des contrats d'achat d'électricité d'origine renouvelable.

Concernant l'exclusion dite « d'usage propre », les modifications pourraient se traduire par l'ajout d'un guide d'application destiné à clarifier comment apprécier l'utilisation attendue d'un contrat par l'entité lorsque l'élément non financier acheté présente des caractéristiques spécifiques au marché de l'électricité (absence de contrôle sur la fréquence et le volume produit ou livré, niveau de certitude relativement élevé sur l'usage ou la vente de l'électricité livrée, marché de l'électricité prévoyant de réinjecter dans le réseau tout volume non utilisé au prix de marché en vigueur). Ces clarifications pourraient ainsi permettre de qualifier « d'usage propre » un certain nombre de contrats d'achat physique d'électricité.

Concernant la comptabilité de couverture, les modifications pourraient se traduire par l'ajout de dispositions permettant d'apprécier le caractère hautement probable de transactions futures lorsque l'élément non financier acheté présente les caractéristiques spécifiques au marché de l'électricité décrites ci-dessus. Ces clarifications pourraient ainsi permettre de désigner les contrats d'achat virtuel d'électricité comme instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs.

La prochaine étape de ce projet sera la publication d'un Exposé-Sondage, attendue pour le second trimestre 2024.

Mise à disposition d'un document de travail sur les économies hyperinflationnistes par l'IPTF

Avec un peu de retard sur son calendrier habituel, l'*International Practices Task Force* (IPTF), un groupe de travail du *SEC Regulations Committee* du *Center for Audit Quality* (CAQ), a publié, le 22 décembre 2023, la mise à jour de son document de travail établissant la liste des économies considérées comme hyperinflationnistes.

La liste des pays présentant un taux d'inflation cumulé sur trois ans excédant 100 % comprend l'Argentine, l'Éthiopie, le Ghana, l'Iran, le Liban, la Sierra Leone, le Soudan, le Suriname, la Turquie, le Venezuela, le Yémen et le Zimbabwe.

S'agissant des pays récemment sortis de cette liste, l'IPTF note que Haïti est un pays dont les taux d'inflation cumulés projetés sur trois ans sont supérieurs à 100 %, mais que les taux d'inflation cumulés sur trois ans ne dépassent pas 100 %. L'IPTF note également que les taux d'inflation cumulés sur trois ans pour le Sud Soudan sont depuis cette année contenus entre 70 % et 100 %, alors qu'ils ont été supérieurs à 100 % au cours des dernières années.

Comme pour les précédentes éditions, l'IPTF prévient que cette liste a été établie sur la base des données disponibles et n'est donc sans doute pas exhaustive (cas de l'Érythrée, de la Syrie et de l'Afghanistan par exemple).

Pour plus de détails, le document de travail de l'IPTF est disponible en cliquant sur ce [lien](#).

Information sur la durabilité

CANADA

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) travaille en partenariat avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) pour favoriser l'adoption des normes de l'ISSB au Canada. Il met en lumière les enjeux clés dans le contexte canadien et veille à ce que ses normes s'harmonisent bien avec celles de l'ISSB. La nomination du CCNID au *Sustainability Standards Advisory Forum* contribue à renforcer cette synergie. Cliquez sur ce [lien](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

INTERNATIONAL

Soutien d'environ 400 organisations à la publication d'informations sur le climat selon les normes de l'ISSB

Le 4 décembre 2023, l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) a relayé (communiqué disponible en cliquant sur ce [lien](#)) l'annonce faite à l'occasion de la COP28 quant à l'engagement pris par environ 400 organisations, issues de 64 juridictions, de faire progresser l'adoption ou l'utilisation des normes IFRS en matière de durabilité à l'échelle mondiale, en lien avec la publication d'informations sur le climat.

Ce soutien émane d'organisations diverses incluant notamment des entreprises, des investisseurs, des bourses, des acteurs de la profession comptable ainsi que des organisations non gouvernementales.

D'autres soutiens aux travaux de l'ISSB ont également été exprimés ou réitérés de la part :

- de régulateurs et de normalisateurs, notamment l'*European Financial Reporting Advisory Group* (EFRAG) ou la *Financial Conduct Authority* au Royaume-Uni;
- d'organisations internationales telles que l'*International Organization of Securities Commissions* (IOSCO), le Conseil de stabilité financière du G20, le FMI et l'OCDE;
- d'autres institutions de référence en matière de présentation de l'information sur la durabilité telles que la *Global Reporting Initiative* (GRI), le *Carbon Disclosure Project* (CDP) et la *Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures* (TNFD) avec lesquelles l'ISSB collabore étroitement.

La Fondation IFRS et l'ISO s'engagent à coopérer pour faire progresser la présentation de l'information sur la durabilité

Le 3 décembre 2023, toujours lors de la COP28, la Fondation IFRS et l'*International Organization for Standardization* (ISO) ont confirmé leur engagement à soutenir les entreprises dans la présentation de leur information sur la durabilité via la mise en commun de leurs expertises respectives (communiqué disponible en cliquant sur ce [lien](#)).

Dans ce cadre, les entreprises peuvent notamment s'appuyer sur la norme ISO 14000 relative à la gestion des enjeux environnementaux et des émissions de gaz à effet de serre pour (i) mettre en œuvre leurs engagements en la matière et (ii) préparer les informations à fournir en application d'IFRS S2, *Climate-Related Disclosures*.

La Fondation IFRS lance un centre de ressources pour soutenir la mise en œuvre des normes de l'ISSB

Le 1^{er} décembre 2023, la Fondation IFRS a annoncé la création d'un centre de ressources dédié aux normes IFRS d'informations en matière de durabilité (communiqué disponible en cliquant sur ce [lien](#)) publiées par l'ISSB.

Lancé à l'occasion de la COP 28, ce centre documentaire (accessible en cliquant sur ce [lien](#)) a vocation d'intégrer des ressources développées à la fois par la Fondation IFRS et par des organismes tiers. Il comprend notamment :

- une table de correspondance entre les dispositions de l'*Integrated Reporting Framework* et celles des normes IFRS S1, *General Requirements for Disclosure of Sustainability-Related Financial Information* et IFRS S2, *Climate-Related Disclosures*;
- un guide pour passer des recommandations de la *Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD) aux normes de l'ISSB;
- une foire aux questions.

Ce centre de ressources vise à accompagner les entreprises, les auditeurs, les investisseurs, les régulateurs et les autres parties prenantes dans leur compréhension et la mise en pratique des normes IFRS d'informations en matière de durabilité. Son contenu sera dès lors amené à évoluer en fonction des besoins et pratiques du marché.

L'ISSB met à disposition de nouvelles ressources sur les normes IFRS S1 et IFRS S2

Le 14 décembre 2023, l'ISSB a annoncé la mise à disposition de nouvelles ressources pour aider les entreprises à appliquer ses deux premières normes d'informations en matière de durabilité (IFRS S1 et IFRS S2) à compter de 2024 (date d'entrée en vigueur prévue par les IFRS) via :

- la mise à jour des normes du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) sur des aspects ciblés (vous référer à notre [Bulletin IFRS No 06 – 2023](#)), afin d'améliorer leur applicabilité au niveau international et d'aider à la mise en œuvre d'IFRS S1 dans la mesure où les normes du SASB constituent une source de lignes directrices importante dans le cadre du *reporting* sur les risques et opportunités de durabilité autres que le climat (IFRS S2 intègre déjà une amélioration de l'applicabilité des indicateurs issus des normes du SASB liés au climat). En pratique, la publication de modifications limitées aux normes du SASB a été faite le 20 décembre (normes à jour disponibles en cliquant sur ce [lien](#));
- la publication d'un matériel pédagogique, incluant des exemples illustratifs, en lien avec l'application de la norme IFRS S2, afin d'aider les entreprises à prendre en compte les aspects liés à la nature et les aspects sociaux des risques et des opportunités liés au climat (document accessible en cliquant sur ce [lien](#));
- un projet de Taxonomie digitale, qui avait été soumis à consultation publique entre fin juillet et fin septembre 2023 et dont la publication de la version définitive est prévue sur le premier semestre 2024, suite aux redélibérations du Conseil intervenues en décembre.

L'ISSB indique par ailleurs qu'il continuera d'étudier les rétroactions qu'il a reçues dans le cadre de la consultation publique sur son futur programme de travail à deux ans (vous référer à notre [Bulletin IFRS No 06 – 2023](#)), dans la perspective de le finaliser sur le premier semestre 2024.

L'ISSB poursuivra également ses travaux pour promouvoir l'interopérabilité entre (i) les normes IFRS d'informations en matière de durabilité et (ii) les autres initiatives juridictionnelles et volontaires en la matière visant à répondre aux besoins d'autres parties prenantes, au-delà des investisseurs. Enfin, l'ISSB et l'IASB discuteront début 2024 d'un projet potentiel de recherche sur l'intégration des informations publiées par les entreprises.

Pour vous abonner !

L'abonnement à notre Bulletin IFRS est gratuit.

Pour vous inscrire à notre liste de diffusion afin de recevoir notre publication, remplissez le formulaire sur notre site www.mazars.ca.

Contacts

Mazars, S.E.N.C.R.L.

Lucie Lavoie, CPA auditrice
Associée - Normes et Développement professionnel
lucie.lavoie@mazars.ca

Groupe Mazars

Edouard Fossat
Associé
edouard.fossat@mazars.fr

Carole Masson
Associée
carole.masson@mazars.fr

Ont contribué à ce numéro :

Colette Fiard, Vincent Gilles, Clémence Lordez,
Nicolas Millot, Marc-Alexandre Sarot,
Isabelle Torio-Valentin et Arnaud Verchère

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 95 pays et territoires, nous nous appuyons sur l'expertise de nos 47 000 professionnels – 30 000 au sein de notre partnership intégré et 17 000 au sein de « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent.

www.mazars.ca
www.mazars.com

The Mazars logo consists of the word "mazars" in a bold, lowercase, blue sans-serif font.